

FAQ Plan d'Aide Evénements MICE MTA

A. Général

1. Les candidatures sont-elles uniquement possibles en ligne ?

Oui, seules les candidatures enregistrées en ligne sur ce [FORMULAIRE](#) seront prises en compte.

2. Quand les candidatures seront-elles ouvertes ?

Les candidatures peuvent être soumises depuis le 19 avril 2021 via le lien ci-dessus et resteront ouvertes jusqu'à ce que les fonds soient épuisés.

3. Qui dois-je contacter en cas de question ?

Ce programme est géré par l'équipe de Conventions Malta au sein de l'Office du Tourisme de Malte (Malta Tourism Authority). Vous pouvez nous joindre par email à micescheme@conventionsmalta.com ou par téléphone via le siège social de l'Office du Tourisme au +356 2291 5000. Votre appel sera alors redirigé vers l'un des membres de notre équipe.

Veuillez noter que nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 17h. Les demandes de renseignements peuvent également nous être transmises le week-end via l'adresse mail ci-dessus.

4. Les montants inscrits dans le plan d'aide incluent ils la TVA ?

Oui tous les montants sont exprimés en TTC.

5. Qui peut faire une demande d'aide ?

- Les entreprises étrangères
- Les organisateurs professionnels de congrès (PCO)
- Les hôtels licenciés par MTA
- DMC licenciés par MTA
- Les entreprises audiovisuelles.

6. Qui peut bénéficier de ces aides

- Les entreprises étrangères
- Les organisateurs professionnels de congrès (PCO)

7. Les associations sont-elles éligibles pour cette aide ?

Les organisateurs professionnels travaillant pour une association internationale peuvent soumettre leur candidature.

8. Quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier de ce programme ?

Organiser un événement MICE à Malte ou Gozo à partir de juin 2021 avec un minimum de 10 participants séjournant au moins 2 nuits sur la base des dépenses minimales suivante :

- 800 € TTC par participant = Contribution de 150 € TTC par personne versée par MTA.

- 600 € TTC par participant = Contribution de 75 € TTC par personne versée par MTA.

9. Combien de fonds sont disponibles pour ce programme ?

4 millions d'euros TTC.

B. Conditions Générales

1. Que signifie l'expression « Dépenses minimales » ?

Les dépenses minimales font référence au coût total par participant à l'événement. Ces dépenses peuvent inclure les coûts liés à l'hébergement, aux transports sur place, aux repas, aux excursions, aux activités team-building, à la production de l'événement et à la logistique. Exemples de production de l'événement et de logistique : installations audiovisuelles, traducteurs, scénographie, éclairage, transport, personnel, hôtesse, etc.

2. Les vols et le transport vers et depuis Malte sont-ils considérés comme faisant partie du coût total de l'événement ?

Les vols internationaux ou autres moyens de transport à destination et en provenance des îles maltaises ne sont pas inclus dans le calcul total des dépenses par participant.

C. Candidature

1. Combien de temps faut-il pour remplir et soumettre le formulaire en ligne ?

Cela ne devrait pas prendre plus de 15 minutes. Une fois que vous avez commencé, assurez-vous de le remplir entièrement car il n'est pas possible de l'enregistrer. Une demande est considérée comme « soumise » uniquement lorsqu'elle a été entièrement remplie.

2. Comment saurai-je que la demande a bien été enregistrée ?

La demande est enregistrée une fois que vous recevez le message de confirmation automatisé. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception par e-mail dans les trois jours ouvrables suivant votre demande, veuillez nous contacter directement via l'adresse email suivante : micescheme@conventionsmalta.com

3. J'ai remarqué que j'avais fait une erreur après avoir soumis le formulaire, que dois-je faire ?

Tout ce que vous avez à faire est de soumettre à nouveau votre demande et d'ajouter une note au point n°27 du formulaire dans la rubrique 'Additional details' (Détails supplémentaires). Ce deuxième formulaire remplacera le premier.

4. Le formulaire de candidature est-il disponible dans d'autres langues que l'anglais ?

Le formulaire n'est disponible qu'en anglais. Cependant, si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter nos représentants à l'étranger qui seront à votre disposition pour vous aider. Vous trouverez leurs coordonnées via le lien suivant : [Conventions Malta Team](#).

5. Dois-je présenter des documents au moment de la candidature ?

Aucun document ne doit encore être fourni à ce stade de la demande.

- 6. Le formulaire demande les détails suivants : N° d'enregistrement de l'entreprise, N° de licence MTA ou N° de TVA de l'entreprise. Dans le cas où mon entreprise ne dispose d'aucun de ces numéros d'enregistrement, que faut-il faire ?**

Ecrivez simplement N/A dans les cases associées, ce qui signifie Non Applicable.

- 7. Comment les candidatures seront-elles examinées ?**

Chaque candidature sera examinée et traitée individuellement par l'un des membres de l'équipe de Conventions Malta. A réception du formulaire de candidature, vous recevrez un email avec les coordonnées du membre de l'équipe affecté à votre dossier.

D. Etape Intermédiaire

- 1. Quand faudra-t-il fournir la « preuve d'engagement » mentionnée dans la clause 5.2 du document relatif à ce programme ?**

Les documents relatifs à la « preuve d'engagement » seront exigés par l'Office du Tourisme de Malte (MTA) avant l'émission de la lettre d'approbation. Vous serez guidé en conséquence par l'un des membres de notre équipe pour savoir quand et comment remettre ces documents.

- 2. Combien de temps faut-il pour que ma candidature soit évaluée par MTA et qu'une décision me soit communiquée ?**

Notre objectif est de donner notre décision dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande, à condition que toutes les informations requises soient en notre possession.

E. Demande

- 1. Quel document peut être fourni comme « preuve du nombre de participants étrangers » ?**

Une copie de la rooming list finale indiquant les noms, prénoms, nationalités et numéro de passeport des participants est requise.

- 2. Quand me demandera-t-on de fournir les pièces justificatives requises ?**

Les informations relatives à la demande finale seront détaillées dans la lettre d'approbation qui vous sera envoyée, y compris le format et les spécificités des documents ainsi que la date buttoir pour soumettre ces documents. Ces documents seront requis au moment de la « demande » qui aura lieu après l'événement.

Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif uniquement. Les directives seront applicables à partir du 19 avril 2021 et peuvent être revues ou mises à jour à la discrétion de l'Office du Tourisme de Malte (Malta Tourism Authority).